

Les prisons surpeuplées sont d'abord francophones

■ Les derniers chiffres montrent que la surpopulation reste importante. Mais elle recule.

A lors que les prisons francophones sont en ébullition (*lire ci-dessous*), les dernières statistiques disponibles, qui figureront dans le rapport annuel 2015 de la direction générale des établissements pénitentiaires, éclairent certaines particularités du paysage carcéral belge.

Voici ces chiffres.

1 La surpopulation carcérale toute plus fortement Bruxelles et la Wallonie. En 2015, on comptait une population moyenne par jour de 11 040 détenus pour 10 028 places de prison. Soit un taux moyen de surpopulation de 10,1 %. C'est un net recul par rapport aux années précédentes, où on a frôlé les 12 000 détenus et un taux de surpopulation qui dépassait les 15 %.

Une bonne nouvelle.

Mais si on scrute attentivement les chiffres, on remarque que la situation varie très fort d'un établissement à l'autre.

A l'exception d'Anvers (564 détenus pour 439 places; 28,6% de surpopulation) et de Malines (114 détenus pour 84 places; 36,7%), les établissements les plus bondés (au-delà de 20% de surpopulation) sont tous bruxellois ou francophones. Dans la capitale, avec 495 détenus pour 360 places, Forest détient le triste record de 37,4% de surpopulation, avant la prison pour femmes de Berkendael (86 détenues pour 64 places, soit 35%) et la grosse prison de Saint-Gilles: 751 détenus pour 587 places (28% de surpopulation).

Du côté wallon, les établissements de Dinant (36,7%), Jamioulx (35%), Namur (34%), Lantin (30%), Mons (30%), Huy (27%) et Nivelles (26,6%) débordent littérale-

ment.

Et c'est aussi dans ces établissements-là que la grève des agents pénitentiaires est la plus dure.

2 Le nombre d'internés détenus diminue. C'est une autre lueur d'espoir: en 2015, le nombre de personnes considérées comme irresponsables de leurs actes qui se retrouvent incarcérées a enfin diminué. Le nombre d'internés détenus est tombé à 903 personnes l'an dernier (8,2%), contre 1 087 (9,4%) en 2014. C'est un effet de la politique volontariste menée par le ministre Geens (Justice) et De Block (Santé) qui veulent sortir les internés des prisons et leur proposer des soins adaptés dans des infrastructures adéquates.

3 Un tiers d'"innocents" attendent leur jugement en prison. Plus de la moitié des détenus (6 455 personnes, soit 58%) sont des condamnés qui séjournent en prison dans le cadre de l'exécution d'une (ou plusieurs) peine(s). Le nombre de prévenus, présumés innocents, en attente d'un jugement définitif, représentent près d'un tiers (3 498 détenus, soit 31,7%) de la population carcérale. C'est une proportion qui reste stable.

4 Cinquante-cinq pour cent des détenus sont de nationalité belge. En 2015, comme les années précédentes, un peu plus de la moitié des détenus étaient de nationalité belge.

En ce qui concerne les autres nationalités fortement représentées derrière les barreaux, les Marocains arrivent en tête (1 083 détenus; 9,8% de la population carcérale), avant les Algériens (597; 5,4%), les Roumains (396; 3,6%), les Néerlandais (324; 2,2%), les Français (239; 2,2%), les ressortissants d'ex-Yougoslavie (238; 2,2%), les Albanais (192; 1,7%), les Italiens (158; 1,4%), les Turcs (144; 1,3%) et les Tunisiens (123; 1,1%).

5 On a enregistré 44 décès en détention l'an dernier. Chaque année, les établissements pénitentiaires enregistrent des décès au cours de la détention. En 2015, 44 détenus ont perdu la vie derrière les barreaux, dont 16 par suicide.

An. H.

98,9%

REGIME ORDINAIRE

La toute grande majorité des détenus restent constamment sous le contrôle de la prison. La semi-liberté et la détention limitée sont très rares.

Dur de décrocher une libération conditionnelle

■ En 2015, à peine 276 détenus condamnés à plus de trois ans sont sortis anticipativement.

La prison, on y entre mais on finit toujours par en sortir... L'an dernier, il y a eu 18 668 écrous (entrées) à la suite d'un mandat d'arrêt, d'une peine privative de liberté, d'un jugement d'internement... Sur la même période, 13 553 détenus ont quitté leur geôle à la suite d'une décision de libération.

La majorité de ces libérations concernent des personnes en détention préventive (55%), qui sont remises en liberté en attendant leur procès.

Parmi les autres motifs de radiation des registres de la prison, c'est la libération provisoire générale qui est quantitativement la plus importante (3 356 libérations, soit 25% du total). Il s'agit là du mode principal de libération anticipée des condamnés purgeant un total de 3 ans d'emprisonnement (maximum).

Pour les peines plus longues, il faut passer par le tribunal d'application des

peines pour demander une libération sous conditions. Une procédure toujours plus hasardeuse...

En 2015, seuls 276 détenus ont obtenu une "conditionnelle". Ce qui représente à peine 2% de la cohorte des libérés l'an dernier... Avant d'obtenir cette libération conditionnelle, il faut souvent avoir purgé une partie de la peine sous surveillance électronique.

A fond de peine

Par comparaison, pas moins de 698 condamnés sont sortis en fin de peine (après 5, 8, 10 ans... de prison), sans avoir testé la liberté à l'essai... Beaucoup choisissent d'aller à fond de peine tant les conditions de reclassement (trouver un emploi, un logement...) sont difficiles à remplir.

Les projets du ministre Geens en matière de justice risquent encore de compliquer les choses. Dans le "Pot-pourri II", des dispositions augmentent le taux des peines (le maximum passe de 30 à 40 ans; la prescription de 20 à 30 ans), ce qui retardera encore les possibilités d'obtenir une libération conditionnelle.

An. H.

4,4 %

FEMMES DÉTENUES

La population pénitentiaire est donc très majoritairement masculine : 10 557 hommes (95,6 %) pour 483 femmes.

Épinglé

Un petit espoir que la grève prenne fin...

Familles à bout. "Demain, je vais à la prison. Je vais péter les plombs jusqu'à ce que je voie quelqu'un de la direction. Il faut une visite avec mon homme. Il n'a plus vu la petite depuis un mois. Je craque..."

Témoignage, en forme de cri de détresse, de la femme d'un détenu. Ce mercredi, cela fait exactement un mois que les agents des prisons francophones sont en grève. Les familles des détenu(e)s, pour la plupart privées de contacts (sinon une lettre ou un coup de téléphone) avec leur mari, leur frère, leur père ou leur mère... sont à bout (lire aussi pages 52 et 53).

Discrétion. Une nouvelle réunion (la onzième!) doit se tenir ce mercredi, dès 8h30, entre le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), et les représentants des agents pénitentiaires.

Pour la première fois, les syndicats se montrent – prudemment – optimistes. "Des propositions ont été faites, on tombe presque d'accord sur les chiffres", indiquait lundi soir un représentant des gardiens à la sortie du cabinet Geens.

Le ministre a demandé aux syndicats de ne pas détailler le contenu des négociations en cours. Histoire de donner sa chance au petit espoir d'une solution négociée qui devrait amener les gardiens à réintégrer leurs prisons. Après quatre semaines, il y a urgence. **An. H.**

1

ÉVASION EN 2015

Le nombre d'évasions est en constante diminution depuis cinq ans. On en a compté 26 en 2011; 14 en 2012; 12 en 2013; 5 en 2014 et une seule en 2015, de la prison de Jamioulx.

Cela s'explique par le renforcement des mesures de sécurité au niveau de l'infrastructure, par l'installation de caméras périphériques de surveillance et par des processus mis au point pour identifier les détenus qui risquent de prendre la poudre d'escampette.